



ASSOCIATION CABUSO

(association loi 1901) **reconnue d'intérêt général** (déduction fiscale)

association **CABris BURkina Sud Ouest**

Siège social : 180 chemin de la Prouveresse 06530 Cabris

Président Victor Delpierre, (décoré de la **médaille de l'Ordre du Mérite des**

Collectivités Locales au Burkina Faso) Tel : 04 93 60 52 91 ou 06 03 78 82 13

Secrétaire Bernadette Bétheuil Ramin Courriel : ass.cabuso@gmail.com SIRET : 52 515 128 800 012

Blog, lien : <https://cabusofermeecoleburkinafasso.wordpress.com/>



CONVOCAATION

Assemblée Générale CABUSO 2016

Rendez-vous le samedi 28 mai 2016 à 15h à la salle paroissiale de Cabris

L'Assemblée Générale Ordinaire de CABUSO se tiendra le samedi 28 mai 2016 à 15h, à la salle paroissiale de Cabris..

Tous les membres de CABUSO - à jour de leur cotisation - sont conviés à participer à cette assemblée ou à se faire représenter à l'aide d'un pouvoir, sans oublier de le signer.

Le quorum est indispensable pour la tenue de l'assemblée.

A l'ordre du jour :

- 1 Accueil, émargement
- 2 Rapport moral avec Victor Delpierre (Président)
- 3 Rapport financier avec Eric Ardisson (trésorier)
- 4 Renouvellement des membres du bureau

Attention : chaque famille adhérente n'a droit qu'à 5 pouvoirs, chaque année nous recevons quelques pouvoirs rendus nuls car en surnombre ; avant de remplir la feuille, renseignez-vous ou bien laissez le nom en blanc

NB : les approbations se font à main levée. En cas de litige il sera procédé à un vote à bulletin secret.

- 5 Questions et projets divers

RAPPELS

- 1 Les cotisations à l'association CABUSO se font par famille ; il n'y a donc qu'un seul vote par famille ayant versé une seule cotisation. Le vote peut se faire indistinctement par Monsieur ou Madame.
- 2 Ne votent que les familles ou les personnes individuelles inscrites et à jour de leur cotisation le jour du vote.
- 3 Pour que le quorum soit atteint, il doit recueillir plus de la moitié des membres inscrits, à jour de leur cotisation et présents physiquement ou représentés par un pouvoir valide. Si le quorum n'est pas atteint, une autre Assemblée Générale se tiendra à Cabris après un délai de 15 jours, sans obligation de quorum cette fois.
- 4 Les personnes éloignées ou ne pouvant se déplacer ce jour-là, doivent remplir un pouvoir et l'adresser soit au siège social de l'association, soit à une personne de leur choix, membre de l'association.
- 5 **Attention : un membre présent physiquement ne peut pas représenter plus de cinq personnes absentes ayant fourni un pouvoir valide** (voir plus loin, page ci-contre, le pouvoir à remplir et à renvoyer).

Pour tout problème : ass.cabuso@gmail.com

+ secrétariat, Bernadette Bétheuil Ramin : 04 93 70 24 14 ou 06 03 78 82 13

+ Président : Victor Delpierre : 04 93 60 52 91

Ce bulletin fait office de convocation - Il ne sera envoyé aucun autre courrier